

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 27 novembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat

NOR : MICB2032118A

Par arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la culture en date du 27 novembre 2020, est autorisée, au titre de l'année 2021, l'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat.

Ces deux concours (externe et interne) et l'examen professionnel sont ouverts dans les options :

- patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- urbanisme, aménagement.

Le nombre de postes offerts aux deux concours (externe et interne) et à l'examen professionnel, pour chaque option, fera l'objet d'un arrêté ultérieur conjoint de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la culture.

Les inscriptions se dérouleront du 9 décembre 2020, à partir de 12 heures, heure de Paris, au 16 janvier 2021, 12 h 30, heure de Paris.

Les candidats doivent adresser le formulaire d'inscription et les pièces justificatives, selon l'une des deux modalités suivantes :

- par courriel à l'adresse électronique suivante : concoursetexamenpro.aue2021@culture.gouv.fr.

Un accusé de réception sera adressé aux candidats ;

- par voie postale envoi en recommandé simple adressé au : ministère de la culture, secrétariat général, SRH3 – BRECOMEP, bureau 4002, concours externe, interne et examen professionnel – AUE 2021, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

Les candidats peuvent se procurer le formulaire d'inscription papier :

- soit en utilisant le formulaire annexé à cet arrêté ;
- soit en le téléchargeant sur le site internet des concours du ministère de la culture, à l'adresse suivante : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2> ;
- soit en effectuant une demande de formulaire d'inscription, sur papier libre, accompagnée d'une enveloppe (format C4 : 22,9 × 32,4 cm) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g, libellée aux nom, prénom et adresse du candidat.

Cette demande devra être adressée au : ministère de la culture, secrétariat général, SRH3 – BRECOMEP, bureau 4002, concours externe, interne et examen professionnel – AUE 2021, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.

Les candidats doivent veiller à demander leur formulaire d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier. Le défaut de réception de la demande de formulaire n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

Le formulaire d'inscription dûment complété et signé, annexé des pièces justificatives mentionnées dans le présent arrêté, doit être renvoyé, par voie postale à la même adresse, au plus tard le 16 janvier 2021 (le cachet de la poste faisant foi). Si le dossier d'inscription est transmis après cette date, l'inscription du candidat n'est pas prise en compte et le candidat n'est pas admis à concourir.

Tous les candidats doivent fournir les pièces justificatives suivantes :

1. Le formulaire d'inscription dûment complété et signé (2 pages) ;
2. Un *curriculum vitae* détaillé ;
3. Une preuve de nationalité.

Les candidats au concours externe doivent également fournir la pièce justificative suivante :

- la photocopie du titre ou diplôme requis pour l'accès au concours.

Les candidats au concours interne doivent également fournir les pièces justificatives suivantes :

1. Un état des services publics ;
2. Un justificatif de la position dite d'activité à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Les candidats à l'examen professionnel doivent également fournir les pièces justificatives suivantes :

1. Un état des services publics ;
2. Un justificatif de la position dite d'activité à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Les épreuves écrites et graphiques d'admissibilité des deux concours (externe et interne) et de l'examen professionnel se dérouleront les 23 et 24 février 2021 en région parisienne.

Les épreuves orales d'admission des deux concours (externe et interne) et de l'examen professionnel se dérouleront à partir du 17 mai 2021 en région parisienne. Le recours à la visioconférence pourra être envisagé en cas de prolongation de la crise sanitaire.

Les convocations aux épreuves d'admissibilité et d'admission seront adressées par courriel, à l'adresse email fournie dans le formulaire d'inscription, aux candidats 15 jours avant la date de l'épreuve.

Le défaut de réception de la convocation aux épreuves d'admissibilité et/ou d'admission n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration. En cas de non-réception de la convocation 15 jours avant la date de l'épreuve, il appartient aux candidats de prendre contact avec le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BRECOMEP) du ministère de la culture en charge de l'organisation des concours et de l'examen professionnel d'architectes et urbanistes de l'Etat, session 2021.

La nomination du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur conjoint de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la culture.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur internet à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Autres-concours/Architecte-et-urbaniste-de-l-etat2>, notamment dans le document intitulé « brochure d'informations ».

ANNEXE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE OU À L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT, SESSION 2021, DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(page 1 sur 2)

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, constitue le dossier d'inscription, à faire parvenir au ministère de la culture, secrétariat général, SRH3 – BRECOMEP, bureau 4002, concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat, session 2021, 182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1, au plus tard le mardi 16 janvier 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

IDENTIFICATION	COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES
<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date de naissance : Code postal et ville de naissance (précisez l'arrondissement et le pays si nécessaire) :	Téléphone fixe : Téléphone mobile : Adresse électronique :
ADRESSE D'EXPÉDITION PRINCIPALE ET PERMANENTE	
Résidence, bâtiment : N° : Rue : Code postal (avec arrondissement si nécessaire) : Commune de résidence : Pays :	

En cas de changement d'adresse (postale ou informatique), merci d'en informer le service organisateur.
Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS EXTERNE OU INTERNE OU À L'EXAMEN PROFESSIONNEL
 POUR LE RECRUTEMENT D'ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT, SESSION 2021, DU MINISTÈRE
 DE LA CULTURE ET DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

(page 2 sur 2)

<p>CHOIX DU CONCOURS OU DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL</p> <p><i>(cochez la case correspondante à votre choix. Une seule coche possible)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Concours externe OU <input type="checkbox"/> Concours interne OU <input type="checkbox"/> Examen professionnel</p>
<p>CHOIX DE L'OPTION</p> <p><i>(cochez la case correspondante à votre choix. Une seule coche possible)</i></p> <p><input type="checkbox"/> Option patrimoine architectural, urbain et paysager OU <input type="checkbox"/> Option urbanisme, aménagement</p>
<p>CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP</p> <p>Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves écrites : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Je souhaite bénéficier d'aménagements pour mes épreuves orales : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Si oui, le candidat devra fournir des documents justificatifs au bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle du ministère de la culture. Voir les articles 7.4 et 7.5 de la brochure d'information.</i></p>

Le candidat doit retourner, en plus de ce formulaire d'inscription, les pièces demandées, au regard de sa situation, dans l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État.

Je soussigné(e), NOM PRÉNOM,
 certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai fournis sont exacts et que j'ai eu connaissance des conditions
 générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières à ce recrutement pour lequel je demande
 mon inscription.

A, le

Signature du candidat :

Veillez signer chaque page de ce document pour attester de la validité des éléments qui y sont renseignés.